

Barème des Honoraires – Valable à partir du 10 mai 2017

**Transaction immobilière :**

Forfait de 4% TTC du prix net vendeur de mise en vente + forfait fixe de 3 000 euros TTC

Pour les biens localisés à PARIS intra-muros : Forfait de 3% TTC du prix net vendeur de mise en vente.

**Transaction sur de fonds de commerce / Droit au bail :**

Forfait de 4% HT du prix net vendeur de mise en vente + forfait fixe de 3000 euros HT.

**Location simple de locaux professionnels :**

à la charge du Locataire :

15% HT du loyer annuel de location Hors Charges Hors Taxes

**Location de locaux d'habitations :**

Partagé par moitié entre Locataire et Bailleur

12 euros TTC / m<sup>2</sup> pour visite, dossier, rédaction bail.

3 euros TTC / m<sup>2</sup> pour état des lieux entrée

**Expertise immobilière :**

Uniquement sur DEVIS – Nous consulter pour lettre de mission préalable

**Gestion immobilière :**

via Convention de partenariat n° 89106 avec LOCAGESTION

Gestion complète	Gestion complète + Garantie des Loyers Impayés
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quittancement mensuel du locataire,</li> <li>- Appels de loyers envoyés chaque mois par e-mail,</li> <li>- Encaissement des loyers,</li> <li>- Versement mensuel des loyers par virement automatique au bailleur,</li> <li>- Envoi mensuel d'un rapport de gérance par e-mail ou courrier,</li> <li>- Augmentations annuelles de loyer,</li> <li>- Régularisation des charges,</li> <li>- Paiement des charges au syndic,</li> <li>- Accès privé propriétaire par Internet 24h/24 avec consultation du dossier et des comptes,</li> <li>- Aide à la déclaration fiscale,</li> <li>- Suivi technique,</li> <li>- Commandes et paiement des fournisseurs et des artisans</li> </ul>	<p>Tous les services de la gestion complète + « GLI » DE CLARENS-AXA comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantie de paiement des loyers à 100% et sans franchise,</li> <li>- Prise en charge des pertes locatives jusqu'à 90 000 € par sinistre,</li> <li>- Prise en charge des dégradations immobilières jusqu'à 10000 € TTC,</li> <li>- Prise en charge des procédures, des frais d'huissiers et d'avocats à concurrence de 6 000 € par sinistre,</li> <li>- Procédure d'éviction du locataire.</li> </ul>
Mandat sans engagement de durée, résiliation par envoi d'un courrier RAR et avec un préavis de 3 mois	Mandat sans engagement de durée, résiliation par envoi d'un courrier RAR et avec un préavis de 3 mois
<p>Tarifs dégressifs en fonction du cumul des loyers mensuels par bailleur quel que soit le nombre de logements géré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour des loyers mensuels par bailleur inférieurs à 1500 € : 6 % HT hors assurance loyers impayés</li> <li>- Pour des loyers mensuels par bailleur compris entre 1500 et 2000 € : 5 % HT hors assurance loyers impayés</li> <li>- Pour des loyers mensuels par bailleur supérieurs à 2000 € : 4 % HT hors assurance loyers impayés</li> </ul>	<p>Tarifs dégressifs gestion complète + Garantie Loyers Impayés 3 % TTC</p>